

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 10/03/22

Président : WATTELLIER Eric

Président Délégué : WATTELLIER Marc

Vice-Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire Général : GRISORIO Vincent

Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART

Trésorier Général : Christophe SALMERON (excusé)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

LFA : du 05/03/22, informant que la Finale de Coupe de France est avancée au samedi 07/05/22 (21h15) et que, la journée nationale des bénévoles est maintenue au 08/05/22. Toutefois, il est demandé aux délégations de bénévoles une arrivée le samedi après-midi pour un départ le dimanche en fin d'après-midi (impliquant une nuitée du samedi au dimanche). Pris note.

LFO : du 08/03/22, modalités du week-end des bénévoles à Clairefontaine des 12-13/03/22, avec les 3 bénévoles initialement désignés pour le District des P-O. Pris note.

LFO : du 08/03/22, modalités de la journée nationale des bénévoles du 08/05/22 ci-dessous :
- **Pass vaccinal obligatoire** (il sera contrôlé à l'entrée. Aucune exception ne sera acceptée)

CHOIX DES BENEVOLES :

Les bénévoles désignés pour cette journée sont ceux retenus pour le challenge du Meilleur Dirigeant MDS.

• **Il est rappelé ci-dessous quelques règles à respecter :**

Pour participer à la journée des Bénévoles, il faut être licencié FFF et être dirigeant **depuis au moins 5 ans**

La liste des bénévoles **doit changer chaque année** et ce, dans le but de permettre d'en remercier le plus grand nombre à moyen et long terme.

Les conjoints des bénévoles ne sont pas conviés à cette journée (à moins qu'ils ne soient eux-mêmes bénévoles du football amateur).

Les bénévoles invités doivent avoir **un minimum de 18 ans** à la date de l'évènement. En cas de transgression à cette règle le mineur se verra refuser l'accès.

Lauréats désignés :

- 1/ COUEFFEC Annick
- 2/ GARRIGUE Aline
- 3/ MAALOU Zakia
- 4/ VILANOVE Pascale
- 5/ WATTELLIER Maryse
- 6/ WATTELLIER Marc

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FC BAHO-PEZILLA : du 05/03/22, concernant le match D4 P/A du 20/02/22 POLLESTRES 1 / BAHO-PEZILLA 2. Le Bureau du Comité Directeur rappelle les dispositions de :

L'Annexe 2 des R.G. de la FFF Règlement disciplinaire et barème disciplinaire

3.3.4 La procédure de première instance - 3.3.4.1 Les affaires non soumises à convocation
Pour les affaires non soumises à instruction ou **celles pour lesquelles aucune audition n'est décidée**, tout assujetti ayant été exclu par l'arbitre et/ou faisant l'objet d'un rapport d'un officiel **peut faire valoir sa défense dans les quarante-huit heures ouvrables suivant la rencontre**, **auprès de l'organe disciplinaire compétent en vertu de l'article 3.1.1 du présent règlement**, en adressant ses observations écrites et/ou en sollicitant une audition devant cette instance.

FC BAHO-PEZILLA : du 08/03/22, suite à la reprogrammation des matches de Coupe du Roussillon Séniors FC BAHO-PEZILLA / CANET N°24420111 au jeudi 24/03/22 et D1 BAHO-PEZILLA / ST CYPRIEN N°23529061 au 27/03/22 au plus tard, le stade d'Honneur Armel COSTA étant indisponible le dimanche 27/03 (rencontre régionale de Rugby), ainsi que le stade Armel COSTA 2 (chute d'un pylône d'éclairage), le club demande à jouer le match D1 BAHO-PEZILLA / ST CYPRIEN N°23529061 le Samedi 26/03/22 à 20h00 (stade Honneur) pour des raisons calendaires. **Le Bureau donne avis favorable pour le 26/03 à 20h00.**

MISE EN PLACE DE LA COUPE DU ROUSSILLON FUTSAL

- ➔ **Equipes concernées** : TORREILLES FUTSAL, USEPMM / INTERFUTSAL 1, FC BANYULS SUR MER, EMPIRE FUTSAL 66 2, FUTSAL BOURG-MADAME, INTERFUTSAL PAYS CATALAN 3
- ➔ **Tirage au sort du 1er et du 2ème** : le vendredi 11/03 à 15h00 par la Commission Futsal
 - 1er tour 4 équipes : 2 matches + 2 exempts = 2 qualifiés
Matches le **Samedi 23/04/22**
 - 2ème tour ½ **Finales** : 2 qualifiés du 1er tour + les 2 équipes exemptes du 1er tour = 2 matches = 2 qualifiés pour la Finale
Matches le **Samedi 14/05/22**
- ➔ **Finale le vendredi 17/06/22** (lieu à définir)

Règlement Coupe du Roussillon Futsal

Article 1

Le District de Football des Pyrénées-Orientales organise annuellement une épreuve dénommée « COUPE DU ROUSSILLON FUTSAL », si le nombre d'engagés le permet.
L'épreuve est dotée d'un trophée renouvelé chaque année et conservé par l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

Article 2

Cette compétition est ouverte aux clubs dont l'équipe 1ère évolue dans le championnat Futsal Départemental 1, ainsi qu'aux équipes réserves dont l'équipe 1ère évolue en Régional 1 ou Régional 2.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Pour les équipes réserves précitées, les clubs ne pourront aligner plus de 2 joueurs ayant participé à l'une des deux dernières rencontres de leur(s) équipe(s) première(s).

Article 3

L'utilisation de la FMI est obligatoire. Tous les joueurs participant doivent obligatoirement être licenciés ainsi que les encadrants (dirigeants, éducateurs ...).

Article 4 - Système de l'épreuve

Pour déterminer les 2 équipes finalistes, un tour de Coupe sera organisée sur une journée, formule tournoi.

Formule
choisie
pour
2021/2022

Si la formule par tour éliminatoire est choisie, les matches ont une durée de 50mn en deux périodes de 25 mn. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation.

Les équipes sont départagées par l'épreuve des coups de pieds au but.

C'est la Commission Futsal qui se charge de la gestion et de la programmation de cette manifestation.

Les équipes sont composées de 5 (cinq) joueurs dont un gardien.

Le nombre de joueurs remplaçants pouvant figurer sur la feuille de match est de 7 (sept).

Pour tous les joueurs, les remplacements sont volants.

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.

Le nombre de joueurs par équipe pour débiter un match est de 3.

Si une équipe comporte moins de 3 trois joueurs, y compris le gardien, le match doit être arrêté.

L'équipement des joueurs doit être conforme à la réglementation :

- Maillot, short, chaussettes
- Chaussures adaptées à la compétition
- PORT DE PROTEGE-TIBIAS OBLIGATOIRE

Article 5

Un club déclarant forfait (art. 39) sans en avoir avisé le District dans les délais réglementaires, par la boîte officielle, aura à sa charge le remboursement de tous les frais d'organisation : délégués officiels, arbitres officiels et frais de déplacement du club adverse, suivant les barèmes en vigueur.

Article 6

Les frais des Officiels (Délégués et Arbitres) seront à la charge des clubs en présence sur tous les tours nécessaires, excepté pour la finale.

Article 7

La FINALE a lieu dans une salle fixée par le District.

Le port des équipements (maillot) comportant une inscription publicitaire est réglementé comme suit : pour la Finale, dans la possibilité d'une convention de partenariat contractée entre le District des P.O. de Football et un tiers, les clubs finalistes seront tenus de faire porter à leurs joueurs les maillots fournis par le District.

Les modalités suivantes seront appliquées :

Les frais des officiels (arbitres et délégués) seront à la charge du District. Pas de frais de déplacement aux équipes en présence.

Article 8

Tous les cas particuliers non prévus au présent règlement seront traités par la Commission compétente, conformément au règlement des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District des P.O.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

TOURNOI FUTSAL SENIORS INTERDISTRICTS

La Commission Futsal organisera un tournoi sur une journée avec des clubs de l'Aude, probablement le 11 juin, mais la date définitive reste à confirmer.

AG DISTRICT DU 24/06/22

L'AG du District de Football des P-O aura lieu le **vendredi 24/06/22 à 19h00** (enregistrement des pouvoirs à 18h30), conformément à l'Article 12.5.2 des Statuts du District de Football des P-O, les demandes de modification aux règlements et les questions diverses que les clubs souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité de Direction : **au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.**

STATUT DE L'ARBITRAGE

Rappel procès-verbal du Comité Exécutif – Réunion du 06/05/21

Modification de certaines dates :

Concernant le calendrier relatif au Statut de l'Arbitrage pour la saison 2021/2022, les trois dates suivantes sont modifiées :

- La date du premier examen de la situation des clubs **est repoussée du 31 janvier au 31 mars 2022** ; La Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage fera une **1^{ère} réunion le 18/03/22, avant l'examen définitif de la situation des clubs à la fin du mois de mars 2022.**
- La date limite de publication de la liste des clubs en infraction **est repoussée du 28 février au 30 avril 2022** ;
- La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matches effectués par les arbitres), **est repoussée du 15 au 30 juin 2022.**

À L'ÉCOUTE DE LA LIGUE D'OCCITANIE

COMITÉ DE DIRECTION LFO P-V RÉUNION DU SAMEDI 19 FÉVRIER 2022

SITUATION DES CLUBS RADIÉS

Rappel règlement : art. 42 RG FFF

- Un club demeuré deux saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié ».
- Art. 41.5 RG LFO • « Chaque saison, et ceci **au plus tard le 15 juin**, le Comité de Direction de chaque District fait parvenir à la Ligue, une liste des clubs de son territoire qui ne **présentent aucune activité officielle depuis au moins deux saisons** ».
- Le Comité de Direction de la LFO valide à l'unanimité.

VALIDATION DU PROTOCOLE FINANCIER CRTIS

Madame Ghyslaine SALDANA présente le protocole financier de la CRTIS (frais de visites des installations et de l'éclairage) :

- Frais de déplacement pour les bénévoles : **facturation aux kilomètres réels**
- Le Comité de Direction de la LFO valide à la majorité.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE

Sur proposition de la CDA, le Bureau du Comité Directeur valide la liste des candidat.e.s reçu.e.s à la dernière FIA des 26-27/02 et 06/03/22



Ligue :		OCCITANIE	
District :		Pyrénées-Orientales	
Date Formation :		26 et 27/02, 06/03	
Nb candidates féminines :	1	Nb candidats :	17 (dont 1 non reçu)

1.	ALBANELL HIEGEL	Cyril	2545530108	RECU	FC BECE V. AGLY
2.	AZRIKEN TALBI	Adam	9603547093	RECU	ASPM
3.	BELKHODJA	Wadiaa	2548575720	RECU	PPN ESP. FEMININ
4.	GHARBAOUI	Walid	2547346299	RECU	ASPM
5.	HADDAD	Ylhiesse	2546624486	RECU	ASPM
6.	JAMES	Lenny	2546025283	RECU	OC PERPIGNAN
7.	KADRI	Kenzo	2548066999	RECU	PPN ESP. FEMININ
8.	KONATE	Adama	9602573672	RECU	AS BAGES
9.	MANCEAU	Sébastien	2020304499	RECU	BOMPAS US
10.	MATHIAS	Ilan	2547494680	RECU	OC PERPIGNAN
11.	NIETO	Evan	2547494680	RECU	USEPMM
12.	PONCET	Alexis	2544962761	RECU	FC CERDAGNE
13.	PRAL	Yanis	2548019407	RECU	OC PERPIGNAN
14.	RODRIGUES	Tiziana	2546781972	RECUE	ALBERES-ARGELES
15.	ROYER	Greg	2547503870	RECU	FC POLLESTRES
16.	VIGNERON	Maurice	1956819282	RECU	FC DES ASPRES

Le candidat non reçu, M. LEFEBVRE Maxime, présenté par ELNE FC, a arrêté la FIA à l'issue de la 1ère journée



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Finales départementales 2021/2022 **Complexe des Echards au BOULOU** **En collaboration avec le FC LE BOULOU SJPC**

Samedi 18 juin 2022 :

Terrain principal

- 09h30** Coupe du Roussillon U16F à 8
FC POLLESTRES / CANET RFC
- 11h30** Challenge Féminines Séniors à 8 J.C LE GOFF
FC POLLESTRES 2 / FC THUIR
- 13h30** Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 8
OL HAUT VALLESPYR / AS PRADES
- 15h30** Coupe du Roussillon U13
½ Finales le 08/05
- 17h30** Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 11
FC ST CYPRIEN / CANET RFC

Dimanche 19 juin 2022 :

Terrain principal

- 10h00** Challenge René BAZATAQUI
BECE VALLEE DE L'AGLY / Vainqueur match VINCA 2 / RC PPN SUD 2 (27/03)
- 12h15** Coupe du Roussillon U15
½ Finales le 08/05
- 14h30** Coupe du Roussillon U17
½ Finales le 24/04
- 16h45** Coupe du Roussillon U19
CANET RFC / OC PERPIGNAN
- 19h00** Coupe du Roussillon Séniors
¼ de Finale le 27/03



Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO